

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 40/1949 (1949)

Artikel: Genève
Autor: Grandjean, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Parmi les innovations qui ont marqué l'année écoulée, l'organisation de la Summer School mérite une mention particulière. Grâce aux efforts d'un comité académique spécial, et principalement à ceux de MM. Hubert Aepli, chancelier, et Richard Pattee, professeur, le plan d'un cours d'été a été édifié. Comptant, en vertu d'un arrangement avec les autorités américaines, comme semestre régulier, il groupe, sous le titre « Europe today » les noms de professeurs et conférenciers éminents, venus de toutes les parties de l'Europe. Un « language Department » a été constitué, par ailleurs, pour les amateurs des langues et littératures françaises et allemandes. Au moment où le chroniqueur écrit, la Summer School bat son plein. Après une brillante inauguration, plus de 350 étudiantes et étudiants venant de 22 pays différents, mais principalement des USA, fréquentent chaque jour les séries de cours destinés, entre autres buts, à leur faire mieux comprendre, à la lumière de la civilisation chrétienne, l'Europe et ses problèmes. Le succès de cette innovation a été tel que les organisateurs mettent d'ores et déjà au point la Summer School de l'été 1950.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Enseignement primaire

L'année scolaire 1948-1949 a été marquée par une forte augmentation du nombre d'élèves du degré inférieur. Cet afflux était prévu ; il durera plusieurs années. Les municipalités ont été informées du nombre de nouvelles classes nécessaires au cours des cinq prochaines années : leur création représentera un nombre respectable de millions.

Par bonheur, le recrutement du corps enseignant s'améliore. Les candidates aux prochains concours aux études pédagogiques sont nombreuses. Mais, en attendant, le Département doit recourir aux services de retraitées et de suppléantes.

Deux inspecteurs, M. *Frédéric Mathil*, inspecteur de chant, et M. *Albert Richard*, inspecteur d'écoles primaires, ont atteint la limite d'âge.

M. Frédéric Mathil est entré dans la carrière pédagogique en 1903 et fut nommé instituteur en 1909. Il remplit avec succès sa tâche avant d'être chargé, dès 1925, de l'inspection du chant. Nommé inspecteur en 1930, il se consacra entièrement à l'activité qu'il aimait et il sut intégrer la musique à la vie même de l'école.

Son nom restera associé au grand effort qui a été accompli pour moderniser le système de pédagogie musicale. Il a collaboré à « La Chansonnaie » ; il est l'auteur des « Lectures musicales », œuvres qui ont renouvelé le répertoire offert aux écoliers, et d'un recueil de chansons d'enfants ; il a rédigé une méthodologie de l'enseignement du chant, un recueil de solfège pour les concours d'entrée dans l'enseignement. Hors de l'école, il a dirigé des orchestres et des chœurs avec distinction.

M. Albert Richard quitte l'enseignement après une collaboration de quarante-six années, dont vingt-cinq en qualité d'inspecteur d'écoles. Ses dons lui ont permis de se vouer à une œuvre pédagogique dont l'école a pleinement bénéficié. M. Richard a en effet joué un rôle de première importance dans la refonte des manuels d'arithmétique et de géométrie. A côté de cette activité, M. Richard a mis ses forces et son expérience au service des œuvres sociales des classes gardiennes, des cuisines scolaires et des colonies de vacances, auxiliaires indispensables de l'école.

L'inspecteur et les maîtres des classes de fin de scolarité urbaine (garçons) ont créé une association : ils ont, avec des appuis officiels et privés, acheté une baraque militaire, l'ont installée dans le Jura près de Saint-Cergue, sur un terrain concédé gracieusement par la municipalité ; il a fallu faire les soubassements de pierre, installer une citerne, etc. Les maîtres et les élèves ont contribué avec élan à ce travail. Dorénavant, des semaines de leçons pourront avoir lieu en pleine nature, selon la méthode des « semaines de concentration ». L'école cherche ainsi à améliorer les connaissances d'une catégorie d'élèves intellectuellement peu brillants.

Et cela m'amène à aborder un sujet d'une actualité brûlante. Une déclaration à la radio, lors d'un débat pédagogique, a provoqué de vives réactions dans les milieux du corps enseignant, réactions qui ont eu leurs échos dans la presse et au Grand Conseil. Peu après, on en est venu à critiquer les méthodes dites modernes : une interpellation — modérée de forme — au Grand Conseil, une enquête et des articles dans certains journaux incriminent l'enseignement de la lecture, celui de l'écriture « script », ceux de l'orthographe, de la grammaire, etc. Il paraît que les élèves ne savent rien quand ils quittent l'école primaire et entrent en apprentissage. On oublie que l'organisation scolaire genevoise est telle que, sauf à la campagne, les élèves terminent la scolarité obligatoire dans l'enseignement secondaire (gratuit, rappelons-le). A la fin de la 6^e primaire, une série de garçons passent au Collège (classique). A la fin de la 7^e, les autres garçons qui ont les notes suffisantes vont au Collège moderne ; quant aux jeunes filles, elles passent à l'Ecole supérieure des jeunes filles (classes latin s ou modernes) ou à l'Ecole ménagère. C'est d'ailleurs la grande majorité des élèves. Le nombre de ceux qui restent à l'école pri-

maire est minime (280 en 8^e urbaine, 95 en 9^e urbaine), alors que la classe d'âge d'élèves de 8^e compte 1 490 élèves, et celle de 9^e, 990. Tous les jeunes gens qui terminent la scolarité obligatoire dans des classes primaires sont peu doués au point de vue scolaire (ils n'ont pas obtenu 4 sur 6 pour les disciplines importantes, c'est-à-dire précisément pour le français et pour l'arithmétique). On trouve des enfants de quinze ans qui, après neuf ans d'école, sortent de 4^e, de 5^e !... Il est évident que ces élèves ne peuvent guère faire honneur à l'école qui a essayé de les instruire.

Ce qui ne veut pas dire que tout soit pour le mieux dans la meilleure des écoles possibles. Une école ne peut jamais avoir la prétention d'avoir atteint l'idéal en matière de pédagogie.

Enseignement secondaire

L'expérience d'orientation scolaire entreprise en 1946 se poursuit. Cette année, pour la première fois, tous les élèves des quatre dernières classes de la scolarité obligatoire ont participé aux épreuves scolaires et psychologiques. Cela représente 5 430 élèves qui ont fait quatre épreuves scolaires (français, arithmétique écrite et orale, information générale) et onze épreuves psychologiques. Il est intéressant de relever quelques résultats, qui corroborent ce que j'ai dit plus haut sur la valeur des élèves. En français, dans le 9^e degré, on trouve que l'élève « médian » (celui qui représente la moyenne de telle classe par rapport à l'ensemble des élèves du degré ramené à 100) a le rang suivant :

V ^{es} latines, Ecole supérieure des jeunes filles	10 ^e
V ^{es} latines, Collège (garçons)	26 ^e
V ^{es} modernes, Ecole supérieure des jeunes filles	26 ^e
II ^{es} Ecole ménagère (filles)	57 ^e
9 ^{es} urbaines (filles)	65 ^e
II ^{es} Collège moderne (garçons)	73 ^e
9 ^{es} rurales (garçons)	81 ^e
9 ^{es} rurales (filles)	81 ^e
9 ^{es} urbaines (garçons)	87 ^e

Donc, si l'on s'en tient à cette moyenne sommaire, on constate que les élèves se sont, en général, bien répartis entre les types de classes qui leur conviennent.

Ces résultats des épreuves d'orientation scolaires sont confirmés par ceux des épreuves psychologiques. Un rapport dit à ce sujet : « Les conclusions effectuées jusqu'ici établissent nettement que les meilleurs rendements aux examens psychologiques sont donnés par les élèves des classes secondaires à programme classique ; les rendements les moins bons ont été trouvés chez les élèves demeurés en classes primaires ; quant aux élèves qui suivent un

enseignement secondaire à programme technique, leurs rendements sont en général intermédiaires entre ceux des deux groupes précédents. »

Mais quand on examine les résultats individuels, on trouve quelques cas d'élèves bien ou mal doués qui ne sont pas à leur vraie place. Ces cas-là devront être étudiés spécialement.

* * *

Les classes inférieures de l'Ecole supérieure des jeunes filles se sont installées au début de l'année scolaire dans le bâtiment de la rue Necker remarquablement transformé pour répondre à sa nouvelle destination. La transformation de l'école de la rue d'Italie a aussitôt commencé et s'opère rapidement. Le Collège moderne attend avec impatience ses nouveaux locaux ; cette année, il a fallu installer provisoirement quatre de ses classes dans l'école enfantine des Crochettes.

L'accès de l'enseignement secondaire supérieur, déjà facile, va le devenir encore plus. Le Grand Conseil, dans le cadre du projet présenté par M. Dupont-Willemin, a voté une adjonction à la loi sur l'instruction publique introduisant les « bourses d'entretien ». Cela permettra d'encourager les élèves méritants de familles modestes à faire des études techniques ou secondaires complètes, mieux qu'avec les bourses ordinaires d'un montant variant de fr. 120.— à fr. 320.—.

Quelques modifications de programmes sont à signaler. A l'Ecole de commerce, un enseignement d'écriture liée a été introduit ; il le sera l'an prochain dans quelques classes du Collège moderne. Un essai de maison fictive a été tenté à l'Ecole de commerce ; cette maison a correspondu avec des maisons analogues en Suisse, avec une banque et avec un office de chèques postaux. Deux systèmes de sténographie étaient enseignés à l'Ecole de commerce : l'un aux garçons, l'autre aux jeunes filles. Cette dualité est devenue impossible depuis la création de classes mixtes ; il a fallu opter pour un système, sans pour cela porter un jugement sur l'autre. Les partisans du système supprimé ont fait de nombreuses démarches pour combattre cette unification. Un enseignement de peinture sur céramique sera introduit aux Arts industriels. A l'Ecole supérieure des jeunes filles, on crée, à l'essai, une initiation à la physique et à la chimie dans une cinquième classe.

Extrayons des dispositions réglementaires nouvelles les mesures suivantes : à l'Ecole supérieure des jeunes filles, les exigences pour la promotion ont été renforcées. Dans la même école, les jeunes filles qui obtiennent le diplôme de culture générale devront, si elles désirent une maturité, suivre entièrement la classe de maturité au lieu de subir quelques examens complémentaires.

Les examens de diplôme de l'Ecole de commerce sont désormais obligatoires dans toutes les disciplines, quelles que soient les notes annuelles de travail des candidats (auparavant, les élèves étaient dispensés des examens pour les disciplines où ils avaient obtenu la note 5 sur 6).

Les manifestations scolaires traditionnelles se sont déroulées comme d'habitude. L'école des beaux-arts et des arts industriels a organisé une exposition à la Schulwarte de Berne ; cette exposition a remporté un succès mérité.

Enseignement supérieur

L'Université maintient son effectif élevé d'étudiants (2 308 en hiver 1947-1948 ; 2 312 en hiver 1948-1949 ; auxquels il faut ajouter respectivement 500 et 469 auditeurs). Deux mille environ vivent dans des pensions.

Ce nombre d'étudiants impose, entre autres, une augmentation correspondante du nombre des subsides (bourses) ; l'Etat participe au fonds d'entraide créé par l'Association générale des étudiants ; il a institué des bourses d'échanges. Les étudiants se plaignent du manque d'un restaurant universitaire ; en attendant la solution de cette question, un bar sans alcool, géré par le Département social romand, a été ouvert dans le grand hall.

Parmi les étudiants, 1158 ressortissent à 48 nationalités étrangères (sans compter les apatrides). Les questions de politique internationale ne les laissent pas tous indifférents. Aussi une certaine pétition « pour la paix » a-t-elle provoqué quelques remous, et les autorités ont eu à intervenir.

Plusieurs professeurs sont décédés au cours de l'année : ce sont M. Eugène Choisy, professeur honoraire, ancien doyen de la faculté de théologie ; M. Perceval Frutiger, privat-docent de philosophie ; M. le Dr Edmond Barbey, chef de clinique d'oto-rhino-laryngologie.

M. Eugène Pittard, professeur honoraire d'anthropologie depuis plusieurs années, a cessé son enseignement après une brillante carrière ; son successeur est M. Marc Sauter, un de ses élèves.

M. Edouard Folliet, professeur de technique commerciale, a donné sa démission ; il a la joie de voir son fils, M. Pierre Folliet, qui était déjà chargé de cours de législation fiscale suisse, lui succéder dans sa chaire.

M. Jean Weiglé, professeur ordinaire de physique, a démissionné ; mais Genève bénéficiera encore de son enseignement entre deux de ses séjours aux Etats-Unis d'Amérique. M. Richard Extermann prend sa succession.

M. Denis van Berchem a été nommé professeur extraordinaire de langue et de littérature latines ; la chaire de latin, partiellement

vacante depuis le décès du professeur André Oltramare, est maintenant partagée entre M. van Berchem et Mlle Esther Bréguet, chargée de cours.

Plusieurs chargés de cours ont été nommés : MM. Henri Poisat (électricité industrielle), Henri Lagotala (géologie du pétrole), Laurent L'Huillier (droit des obligations), Pierre Duchosal (cardiologie), Lucien Bovet (Institut des sciences de l'éducation — psychopathologie des enfants arriérés).

Le 12 juin eut lieu l'inauguration de la cabane Hans-Ulrich von Waldkirch, située à 2900 mètres au pied des Aiguilles Rouges d'Arolla. Cette cabane a été construite grâce à un don fait au Club alpin académique de Genève par M. le Dr von Waldkirch en mémoire de son fils, étudiant à la Faculté de médecine de Genève, tombé au cours d'une ascension. L'inauguration fut fort émouvante.

Conférence internationale de l'instruction publique

La XII^e Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée conjointement par l'UNESCO et le Bureau international d'éducation, s'est tenue à Genève du 4 au 11 juillet.

L'ordre du jour comportait, outre les rapports sur le mouvement éducatif en 1948 des Etats représentés, l'enseignement de la lecture, l'enseignement des sciences naturelles à l'école primaire, l'enseignement de la géographie et la compréhension internationale.

HENRI GRANDJEAN

Neuchâtel

Université.

Les exigences de l'enseignement ont nécessité la création de cours nouveaux, notamment : à la Faculté des lettres, grammaire et stylistique françaises, confiées à M. Ch. Guyot ; à la Faculté de droit, cours libre de droit international public portant sur des questions d'organisation internationale, dont le titulaire est M. Paul Berthoud.

Le règlement spécial des examens de la Faculté de droit a été modifié et comprendra dorénavant un règlement pour la Faculté de droit proprement dite et un pour la section des sciences commerciales, économiques et sociales. L'innovation consiste, pour les licences, dans le remplacement des examens écrits par des mémoires ou thèses et par une plus grande liberté dans l'organisation des sessions d'examens.